

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER Rue Comfrot, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDICTION

48, rue de la République, 48

LES MANUSCRITS NON INSERES NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHONE

ET DEPARTEMENTS LIMITROPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.

AUTRES DEPARTEMENTS

1 mois, 0 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

Les Vengeurs de Ravachol. L'exécution de Martini. L'Ascension du « Lyon ». Incendie aux Charpennes

Pauvre Prince!

Celui qui dirait que la petite allocution prononcée à Folkestone par M. le comte de Paris suscite dans le pays une émotion profonde exagérerait un tantinet.

Il n'est pas, qu'on me passe l'expression, sensationnel pour un sou, ce pauvre comte de Paris. Il peut bien parler tant qu'il voudra, cela fait juste autant d'effet que si c'était le jeune M. d'Haussonville qui palabrait.

L'allocution de Folkestone a la prétention d'être une réponse à l'Encyclopédie et aux dépêches Rampolla. Ce prétendant entre en polémique avec le pape. Il encourage ses fidèles à tenir bon, à ne pas se laisser enguirlander par Sa Sainteté.

« La fidélité, dit-il, des monarchistes à leur foi politique est leur honneur au milieu des difficultés du présent. Elle sera un jour leur titre à la confiance du pays. »

Quant viendra-t-il ce jour béni ? M. le comte de Paris néglige de le dire. C'est fâcheux, d'autant qu'il a l'air de penser qu'actuellement la fidélité des monarchistes est un titre à la méfiance du pays. C'est d'une rédaction malheureuse.

M. le comte de Paris, pendant qu'il est en train d'adresser des compliments à ses féaux orléanistes, les félicite d'avoir vaillamment soutenu la lutte pour la défense des intérêts conservateurs et pour la préservation de la paix sociale. Quand ça ? Est-ce par exemple quand ils travaillaient avec le général Boulanger, quand ils lui demandaient l'investiture pour leurs candidats ?

Quand on s'est livré à un pareil maquignonnage, on est malvenu à parler de fidélité aux principes. Le pape pourrait écrire à ceux des catholiques français qui ne s'inclinent pas devant sa parole souveraine : Vraiment, pour d'anciens boulangistes, vous faites bien les dégoutés !

Mais arrivons à la phrase de résistance, au passage pour lequel tout le morceau a été composé : « Les monarchistes, dit M. le comte de Paris, ne sauraient sacrifier leur indépendance politique, ni feindre des sentiments contraires à leurs convictions, en adhérant à des institutions que condamnent à leurs yeux l'expérience du passé et l'intérêt du pays. »

C'est parfait. J'admets très bien, et je l'ai écrit plus d'une fois ici, que les monarchistes ont le droit absolu, tout en restant d'excellents catholiques, d'envoyer promener le Saint-Père quand il les invite à se rallier à la République.

J'admets qu'ils ont raison de ne pas reconnaître le « magistère » de la papauté dans l'ordre politique. J'ajouterais, si l'on veut, qu'en protestant contre la restauration de ce que dans le langage ultra-montain on appelle le pouvoir indirect, ils représentent les vrais principes.

Mais puisqu'ils sont résolus à ne pas feindre des sentiments contraires à leurs convictions, nous pouvons bien leur demander de mettre leur conduite en conformité avec leurs convictions, d'agir comme ils pensent.

Ils pensent en monarchistes; qu'ils agissent en monarchistes!

Allons, messieurs les royalistes, sursum corda! en avant!

Voici une excellente occasion de déployer votre bannière. Les élections législatives sont encore un peu éloignées, mais dans quelques jours le suffrage universel va renouveler la moitié des conseils généraux, de ces conseils généraux qui ont été si longtemps la forteresse réactionnaire. Suscitez partout des candidatures; présentez-vous non pas comme conservateurs, non pas comme libéraux, mais comme royalistes!

Ayez un programme franc, loyal, carré! Dites aux électeurs: « L'expérience du passé et l'intérêt du pays commandent la République; je m'engage à travailler sans relâche au rétablissement de la monarchie; c'est à ce titre, c'est dans ces conditions que je vous demande vos voix! »

Si les monarchistes agissent ainsi et parlent ainsi, ils seront un parti vaincu, mais un parti existant, un parti qui aura droit à l'estime de ses adversaires. C'est alors que M. le comte de Paris pourra les féliciter et les congratuler.

Mais j'imagine que ce pauvre prince ne se fait pas à cet égard la moindre illusion. Cette fois encore, le drapeau de la royauté restera dans sa gaine.

Il y a peut-être encore quelques monarchistes égrenés sur la surface du territoire. Il n'y a plus de parti monarchiste.

RANC.

Informations Politiques

L'INCIDENT DE FRONTIÈRE

Paris, 23 juillet.

On dément de différents côtés le bruit d'après lequel des soldats allemands auraient violé la frontière entre Moussey et Avricourt.

Nancy, 23 juillet. De renseignements officiels, il résulte qu'il n'y a absolument rien de vrai dans la note, publiée par l'Est Républicain relative à un incident de frontière.

Ce sont les manœuvres que font depuis quinze jours les troupes allemandes le long de la frontière, qui ont pu donner naissance à ce bruit.

Des cavaliers ont bien pénétré dans une ferme, la ferme Jamarok, entre Raon et Moussey, communes du département des Vosges, mais cette ferme est située à trois cents mètres sur le territoire annexé.

Jamais, à aucun moment, les troupes allemandes n'ont franchi la frontière.

LES JUIFS EN RUSSIE

St-Petersbourg, 23 juillet.

Une loi vient d'être publiée, donnant à la police le pouvoir d'expulser les israélites des villages où il leur est interdit d'habiter, et leur assignant comme lieu de séjour les villages et bourgs où il leur est permis de se fixer.

LA COMPAGNIE DU NIGER

Londres, 23 juillet.

Le Financial News dit que M. Mizon a sur lord Aberdare cet avantage qu'il peut en appeler même au témoignage des Anglais. Il n'y a aucune difficulté à prouver que la Compagnie du Niger est mal organisée et que ses actes ont pour base la violence et pour excuse la dénaturation des faits.

« Nos propres affirmations, ajoute ce journal, nous forcent à admettre que pas mal des critiques formulées par le lieutenant Mizon sont justifiées. »

LE MINISTÈRE GLADSTONE

Londres, 23 juillet.

Le Times considère comme improbable que lord Salisbury reste au pouvoir après avoir subi une défaite dans la Chambre des communes.

Le même journal pense que M. Gladstone, vu son grand âge, deviendra probablement premier ministre avec le titre de pair du royaume et laissera à sir William Harcourt la direction du cabinet.

Le Daily News laisse entendre que les

libéraux pourraient bien adopter devant les électeurs un nouveau cri de ralliement si la Chambre des lords repoussait leurs projets.

Nouvelles Militaires

Paris, 23 juillet.

On sait que les treize groupes alpins manœuvrent et cantonnent dans le montage pendant les trois mois d'été.

Voici les autres dispositions prises pour les troupes des 14^e et 15^e corps d'armée: Seize bataillons appartenant aux régiments subdivisionnaires d'infanterie, à l'exception de celui de Nice et de celui de Corse, feront des opérations analogues pendant vingt jours.

Les trois bataillons du 55^e à Nice, trois bataillons du 157^e et trois bataillons du 158^e à Lyon, et les quatre bataillons du 159^e à Briançon exécuteront des marches-manoœuvres de dix jours dans les environs où ils résident.

Les quatre escadrons de chacun des deux régiments de cavalerie du 14^e corps d'armée manœuvreront pendant vingt jours dans le montage. Il en sera de même pour les sept batteries de montagne des 14^e et 15^e corps d'armée autres que les treize batteries des groupes alpins.

La 27^e division manœuvrera contre la 30^e sous les ordres du général Mathelin, commandant le 15^e corps d'armée, et sous la haute direction du baron Berge, commandant le 14^e corps d'armée et gouverneur militaire de Lyon, dans le quadrilatère compris entre Montélimar, Nyons, Orange et Apt.

Enfin, les 28^e et 29^e divisions effectueront des manœuvres de brigade; la 28^e entre Annecy et Chambéry; la 29^e autour de Nice.

On vient d'essayer, en Suède, une poudre sans fumée possédant les qualités les plus précieuses pour les petites armes de précision. Cette poudre, qui n'est composée que de deux ingrédients principaux (c'est un nitrate de cellulose), brûle sans flamme, n'échauffe point la chambre, peut être maniée et transportée sans danger, et ne craint ni l'humidité ni la chaleur.

Les expériences récemment faites à Stockholm, avec l'apryrite, ont donné les résultats suivants: Une carabine à magasin, de petit calibre, a tiré d'abord dix coups avec la poudre de nitro-glycérine, puis quinze coups avec la poudre ordinaire suédoise, enfin vingt coups avec l'apryrite; à la fin de cette épreuve, le canon a été trouvé moins échauffé par la nouvelle poudre que par les autres.

Une carabine, avec laquelle on avait tiré 800 coups d'apryrite, a été mise de côté sans être nettoyée; huit jours après, quand on l'a examinée, elle a été trouvée aussi propre qu'une arme préparée pour le tir.

Avec la nouvelle carabine en usage en Suède, 3 gr. 50 d'apryrite donneront une vitesse initiale de 640 mètres, avec une pression de 2260.

Un autre avantage, d'ordre économique, est que la fabrication de la nouvelle poudre n'exige pas un outillage nouveau, ni des édifices spéciaux.

Les Elections des Conseils généraux

Paris, 23 juillet.

A la veille du jour où vont avoir lieu les élections pour le renouvellement partiel des conseils généraux, il nous paraît utile de jeter un regard en arrière et de rechercher comment les élections cantonales partielles se sont effectuées durant la période de trois années qui nous sépara du renouvellement immédiatement précédent, celui du 1^{er} août 1889.

Ce renouvellement avait été déjà, s'en souvient, un éclatant succès pour la cause républicaine; il avait été marqué par une première défaite du boulangisme, que les élections législatives devaient achever deux mois plus tard.

Mais il y a plus; entre le renouvellement de 1889 et celui qui aura lieu le 1^{er} juillet prochain, il y a eu un très grand nombre d'élections partielles pour les conseils généraux. Il ne s'est pas, en effet, passé pour ainsi dire un seul dimanche, durant cet intervalle de trois années, sans qu'il y ait eu ou plusieurs élections cantonales, rendues nécessaires par des vacances survenues dans nos assemblées départementales par décès, démission ou toute autre cause.

Nous avons fait le relevé de ces élections partielles et nous avons constaté qu'il y en

père, éprouva une sympathie subite pour ce père qui n'avait plus de fille.

Alors, cédant à un mouvement de pieuse curiosité, mademoiselle de Balder marcha sur la pointe du pied et alla cloquer son oreille au trou de la serrure de la porte condamnée.

Elle put voir ainsi son nouveau voisin. C'était un homme de haute taille, vêtu d'une redingote ornée d'une rosette et bottonné militairement. Son visage était noble et bon, une forêt de cheveux blancs taillés en brosse couronnait son front.

Jeanne crut revoir son père, et l'expression de tristesse, la voix émue du vieux soldat achevèrent de lui gagner le cœur de l'orpheline.

« Oh! non poursuivait Bastien, je ne veux me défaire ni de cette armoire, ni de ce piano; mais j'ai une maison de campagne près Paris, où je ferai transporter l'armoire. Seulement, comme cette maison est louée jusqu'au terme d'avril, si vous aviez encore dans la maison quelque chose à louer, ne fût-ce qu'une mansarde? »

« Nous n'avons rien, monsieur, dit le concierge, à qui, sans doute, Bastien avait déjà fait la leçon en lui glissant quelques louis dans la main. — Mais, reprit-il sur le champ, peut-être y aurait-il moyen de tout arranger. — Comment cela? — Si un locataire se chargeait de votre piano pour quelques jours. Bastien poussa une exclamation de joie qui fit tressaillir la jeune fille. — Il y a ici, sur le carré, poursuivait le concierge, une demoiselle bien honnête et bien complaisante; je crois qu'elle aurait de la place dans son salon. — Ah! murmura Bastien, si elle pouvait me garder mon piano quelque temps, quel service elle me rendrait. — La voix du vieillard était émue, et le cœur de Jeanne battait d'émotion, et elle avait momentanément oublié Armand. — Ecoutez, poursuivait Bastien, élevant un peu la voix, ce qui aurait pu donner à penser qu'il espérait être entendu, je suis une vieille bête de soldat, et je n'ai jamais su manier autre chose qu'un sabre de cavalerie, mais l'ange que je pleure m'avait fait aimer la musique... et lorsque, à présent, j'entends une de ces valse allemandes si tristes qu'elle me jouait autrefois, je me prends à pleurer, à pleurer comme un enfant, mais les larmes que je verse me font du bien. — Je vais sonner chez mademoiselle de Balder, dit le concierge, et lui demander si elle veut prendre votre piano. Justement, je crois qu'elle est un peu musicienne. — Le cœur de Jeanne battait à rompre. — Mademoiselle de Balder! interrompit brusquement Bastien, qui avait entendu un léger bruit dans la pièce où se trouvait la jeune fille, et était désormais sûr d'être entendu, mais j'ai connu un officier de ce nom, il me semble! — Le père de cette demoiselle, en effet, était colonel, m'a-t-on dit. — Et il a été tué à Constantin, n'est-ce pas? — Qui, je crois, monsieur. — Eh bien, acheva Bastien, allez dire à cette demoiselle que si elle voulait garder mon piano, elle rendrait un grand service à un ancien ami de son père. — Jeanne avait les yeux pleins de larmes, et il lui sembla que Dieu lui envoyait un ami. — Une minute après, le concierge sonnait et la jeune fille courait lui ouvrir, car Gertrude était partie. — Un sentiment de pudeur risé à comprendre empêcha Jeanne de dire qu'elle avait tout entendu; elle se laissa donc exposer le motif de la visite du concierge, et accueillit avec empressement la demande de Bastien. — Le capitaine Bastien, dit le concierge, tandis que les hommes de peine chargés de l'eménagement installaient le piano dans

avait eu 329 en trois ans, soit environ 110 par an ou deux par dimanche.

Ces 329 élections ont abouti à la nomination de 272 conseillers généraux républicains et de 57 conseillers réactionnaires.

Les républicains ont gagné 70 sièges et en ont perdu 43, d'où un gain net de 27 sièges.

Tous les départements, à peu près, ont été appelés à ces élections partielles, de façon qu'il y a eu, en quelque sorte, une consultation continue s'étendant à toutes les régions du territoire et montrant ainsi la progression incessante de l'idée républicaine.

Par ces résultats, on peut préjuger de ce que seront ceux du grand renouvellement du 31 juillet. La manifestation de la fin du mois complètera et couronnera celle de tous les dimanches antérieurs, et achèvera la prise de possession des assemblées départementales par les républicains.

A MADAGASCAR

Paris, 23 juillet.

D'après les renseignements apportés par le dernier courrier de Madagascar qui vient d'arriver à Paris, la situation reste calme.

Ces renseignements ne font aucune mention des troubles qui auraient éclaté le 28 juin à Tamatave et dans lesquels trois Français auraient été assassinés.

On regarde cette nouvelle comme apocryphe pour les raisons suivantes: le résident général n'est pas absent. Si d'ailleurs, comme on le prétend, des démarches avaient été faites le jour même auprès de la reine par le chancelier, on n'en aurait pu connaître le résultat à Tamatave avant le départ de l'Acva, qui a quitté ce port le 28; en outre, la reine est absente de Tananarive. Depuis le 16 juin, elle habite sa résidence. Elle n'a dû rentrer dans sa capitale que la veille du 14 juillet pour permettre aux dames de la cour d'assister à l'inauguration des nouveaux salons de la résidence.

CONVENTION FRANCO-SUISSE

Paris, 23 juillet.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères, et M. Lardy, ministre de la Suisse en France ont signé aujourd'hui une convention commerciale intervenue entre la France et la Suisse.

Cette convention renouvelle la plupart des clauses de la convention ancienne dont la principale est relative à la concession que se font les deux pays de leur droit le plus réciproque.

La ratification de cette convention n'aura lieu qu'à la fin de l'année, afin de permettre aux Parlements français et helvétiques de se prononcer sur certaines réductions des droits.

Les représentants des deux gouvernements ont également signé une convention pour la protection de la propriété littéraire.

Les lettres échangées entre le ministre des affaires étrangères et le gouvernement fédéral seront publiées en même temps que la convention.

LE LIEUTENANT MIZON

AU CONSEIL MUNICIPAL

Paris, 23 juillet.

La réception du lieutenant Mizon par le conseil municipal a eu lieu aujourd'hui à 2 heures 1/2. La cérémonie a été très brillante, tous les conseillers étaient présents ainsi que le préfet de la Seine et le préfet de police.

On a remis à l'explorateur une médaille commémorative encadrée dans une pièce d'orfèvrerie; on a également fait cadeau d'un collier d'or à la jeune négresse et de revolvers aux deux arabes qui l'accompagnent.

M. Sauton, président du conseil municipal, a prononcé un discours dans lequel il a déclaré que les représentants de la population parisienne avaient tenu avant son départ pour un nouveau voyage, à s'associer aux félicitations qui étaient adressées de toutes parts au vaillant explorateur Mizon enfant de Paris, une de ses gloires locales.

Il l'a surtout félicité d'avoir été avant tout le champion pacifique de la cause française.

L'orateur termine ainsi: « Le temps vous presse, monsieur, et quelques jours à peine vous séparent de votre départ. Puisse le souvenir de la réception solennelle qui vous est faite par les élus de votre ville natale vous soutenir au milieu des difficultés et des dangers que vous rencontrerez peut-être encore sur votre route. « Paris restera pas oublieux: il aura les yeux fixés sur son vaillant enfant qui se dévoue généreusement au bien de son pays et à celui de l'humanité. »

Le préfet de la Seine a prononcé une courte allocution, puis le lieutenant Mizon a remercié, déclarant qu'il était fier de l'accueil que lui faisaient les représentants de Paris et qui s'adressait surtout à la méthode loyale et pacifique qu'il avait employée pour étendre l'influence de la France dans le Soudan.

Des applaudissements ont accueilli les paroles de M. Mizon.

Ensuite les personnages officiels et les invités se sont rendus dans les salons de l'hôtel de Ville, où un lunch a été servi. La musique de la garde républicaine prêtait son concours à la cérémonie.

LES VENGEURS DE RAVACHOL

Un Complot anarchiste

Paris, 23 juillet.

Dans ses dépêches d'avant-hier et d'hier, l'Echo de Lyon a tenu ses lecteurs au courant des informations du Figaro et du Petit Parisien, au sujet du complot anarchiste, que la préfecture de police faisait démentir officiellement.

Aujourd'hui, tous les journaux sont obligés de reconnaître que les faits sont exacts, et la préfecture de police elle-même qui, avant-hier, paraissait traiter d'enfantillage les allées et venues des compagnons, sans avouer cependant l'existence d'un complot, déclare que les arrestations faites jusqu'ici ont une grande importance.

De quoi s'agit-il? Il s'agit d'un complot anarchiste, et de l'arrestation de M. Athalin, juge d'instruction, chargé de l'affaire des anarchistes, ne croit pas à l'existence d'un complot ayant pour but la perpétration d'un attentat dans le genre de ceux de Ravachol. Il est assez disposé à expliquer les allées et venues des anarchistes par l'obligation où ils se trouvaient de réorganiser les groupes, dispersés par les récents événements.

Interview d'un Anarchiste Un journal rapporte une interview qu'il a eue avec un anarchiste au sujet des arrestations dont je viens de vous parler: « Tout d'abord, a dit l'interlocuteur de notre confrère, je relève une inexactitude dans ce que raconte la police de la présence à Paris de Placide Schouppé. Schouppé est à l'étranger et se moque des brigades de recherches. Quant à Parmeggianni et à Dufournel, que je connais tous deux, ils arrivèrent en effet de Londres lorsqu'ils ont été arrêtés par les agents qui, prévenus de leur arrivée, les faisaient évidemment depuis la gare du Nord. Parmeggianni a été l'objet d'un arrêté d'expulsion. Dufournel est déserteur. C'est sous l'une et l'autre de ces inculpations qu'ils ont été arrêtés. De complot anarchiste, il n'est et ne peut être question. Savez-vous pourquoi Parmeggianni et Dufournel venaient à Paris? Je vais vous le dire. Ils venaient à Paris, parmi les compagnons, une quête qui aurait permis à Meunier de s'échapper du trou où il est terré depuis que les monarchistes sont sur sa piste. Voilà ce qu'ils venaient faire, mais ils ne l'avaient pas. Je réponds de Parmeggianni. Je le connais. Il ne soufflera pas un mot. C'est un homme énergique. Je suis moins tranquille à l'égard de Dufournel, un enfant. Mais comme les compagnons connaissent son arrestation et sont sur leurs gardes, ces messieurs ne seront pas pour leurs frères, et s'il indique l'endroit où est caché Meunier, celui-ci sera loin lorsque la police s'y présentera pour l'arrêter. Parmeggianni et Dufournel ont été interrogés hier après-midi par M. Athalin. Comme on le pense, ils se sont défendus d'avoir le moindre explosif et ont prétendu n'avoir assisté à aucun conciliabule. Leur parti-pris de ne rien dire n'a pas été, éché le juge de changer le mandat d'arrêt décrété contre eux en un mandat de dépôt. Une Arrestation Depuis plusieurs jours, la police recherchait un anarchiste nommé G... camarade de Parmeggianni, de Dufournel et de Schouppé. Cet individu, qui était filé depuis Londres par deux indicateurs de la sûreté, sortait hier soir, à sept heures, du restaurant du compagnon Constant Martin, rue Joquelet, lieu de rendez-vous des anarchistes, et remontait la rue de la Banque, lorsqu'en passant devant la mairie du XI^e arrondissement, les indicateurs qui marchaient à côté de lui ont fait signe aux agents du poste de police. Ceux-ci se précipitèrent sur G... et l'arrêtèrent. Chez le commissaire de police, G... a refusé énergiquement de donner son véritable nom et de répondre aux questions qui lui étaient posées. On n'a trouvé sur lui aucun papier. — Mon nom? Un anarchiste. Je n'en ai pas d'autre. — Où êtes-vous né? Où habitez-vous? — Ma patrie, c'est le monde, et mon domicile est partout. Du reste, vous pouvez continuer à me poser des questions, je ne vous dirai plus rien. On ne put effectivement en tirer autre chose, et à neuf heures il était embarqué dans un fiacre et conduit au dépôt. Cet individu est un brun, de taille moyenne; il paraît âgé de vingt-cinq ans, semble fort intelligent et s'exprime très correctement en français, en anglais et en allemand. Tout fait supposer qu'il a reçu une instruction assez soignée. Grenotet, le cinquième individu compromis dans l'affaire, est un cordonnier qui habitait Montmartre. Grenotet a reçu la visite de Parmeggianni et de Schouppé,

qui auraient laissé chez lui une petite valise.

Le lendemain du jour où Parmeggianni était arrêté avec Dufournel, Grenotet a disparu. Il a démenagé à la cloche de bois, sans que ses voisins ou le concierge aient rien vu, et il n'a laissé dans son logis que cette inscription inscrite sur la porte de sa chambre: « Trop tard! »

Grenotet est encore un anarchiste connu; c'était un ami du fameux Clément Duval, qui dévalisa et incendia l'hôtel de M^{lle} Madeleine Lemaire, il y a huit ou dix ans. Grenotet participa à cette opération.

Quant à Placide Schouppé, on a complètement perdu sa trace. Schouppé est Belge; il connaît, paraît-il, très bien les anarchistes hollandais, et l'on croit que c'est de ce côté qu'il a battu en retraite.

M. Athalin, juge d'instruction, chargé de l'affaire des anarchistes, ne croit pas à l'existence d'un complot ayant pour but la perpétration d'un attentat dans le genre de ceux de Ravachol. Il est assez disposé à expliquer les allées et venues des anarchistes par l'obligation où ils se trouvaient de réorganiser les groupes, dispersés par les récents événements.

Interview d'un Anarchiste Un journal rapporte une interview qu'il a eue avec un anarchiste au sujet des arrestations dont je viens de vous parler: « Tout d'abord, a dit l'interlocuteur de notre confrère, je relève une inexactitude dans ce que raconte la police de la présence à Paris de Placide Schouppé. Schouppé est à l'étranger et se moque des brigades de recherches. Quant à Parmeggianni et à Dufournel, que je connais tous deux, ils arrivèrent en effet de Londres lorsqu'ils ont été arrêtés par les agents qui, prévenus de leur arrivée, les faisaient évidemment depuis la gare du Nord. Parmeggianni a été l'objet d'un arrêté d'expulsion. Dufournel est déserteur. C'est sous l'une et l'autre de ces inculpations qu'ils ont été arrêtés. De complot anarchiste, il n'est et ne peut être question. Savez-vous pourquoi Parmeggianni et Dufournel venaient à Paris? Je vais vous le dire. Ils venaient à Paris, parmi les compagnons, une quête qui aurait permis à Meunier de s'échapper du trou où il est terré depuis que les monarchistes sont sur sa piste. Voilà ce qu'ils venaient faire, mais ils ne l'avaient pas. Je réponds de Parmeggianni. Je le connais. Il ne soufflera pas un mot. C'est un homme énergique. Je suis moins tranquille à l'égard de Dufournel, un enfant. Mais comme les compagnons connaissent son arrestation et sont sur leurs gardes, ces messieurs ne seront pas pour leurs frères, et s'il indique l'endroit où est caché Meunier, celui-ci sera loin lorsque la police s'y présentera pour l'arrêter. Parmeggianni et Dufournel ont été interrogés hier après-midi par M. Athalin. Comme on le pense, ils se sont défendus d'avoir le moindre explosif et ont prétendu n'avoir assisté à aucun conciliabule. Leur parti-pris de ne rien dire n'a pas été, éché le juge de changer le mandat d'arrêt décrété contre eux en un mandat de dépôt. Une Arrestation Depuis plusieurs jours, la police recherchait un anarchiste nommé G... camarade de Parmeggianni, de Dufournel et de Schouppé. Cet individu, qui était filé depuis Londres par deux indicateurs de la sûreté, sortait hier soir, à sept heures, du restaurant du compagnon Constant Martin, rue Joquelet, lieu de rendez-vous des anarchistes, et remontait la rue de la Banque, lorsqu'en passant devant la mairie du XI^e arrondissement, les indicateurs qui marchaient à côté de lui ont fait signe aux agents du poste de police. Ceux-ci se précipitèrent sur G... et l'arrêtèrent. Chez le commissaire de police, G... a refusé énergiquement de donner son véritable nom et de répondre aux questions qui lui étaient posées. On n'a trouvé sur lui aucun papier. — Mon nom? Un anarchiste. Je n'en ai pas d'autre. — Où êtes-vous né? Où habitez-vous? — Ma patrie, c'est le monde, et mon domicile est partout. Du reste, vous pouvez continuer à me poser des questions, je ne vous dirai plus rien. On ne put effectivement en tirer autre chose, et à neuf heures il était embarqué dans un fiacre et conduit au dépôt. Cet individu est un brun, de taille moyenne; il paraît âgé de vingt-cinq ans, semble fort intelligent et s'exprime très correctement en français, en anglais et en allemand. Tout fait supposer qu'il a reçu une instruction assez soignée. Grenotet, le cinquième individu compromis dans l'affaire, est un cordonnier qui habitait Montmartre. Grenotet a reçu la visite de Parmeggianni et de Schouppé,

qui auraient laissé chez lui une petite valise.

Le lendemain du jour où Parmeggianni était arrêté avec Dufournel, Grenotet a disparu. Il a démenagé à la cloche de bois, sans que ses voisins ou le concierge aient rien vu, et il n'a laissé dans son logis que cette inscription inscrite sur la porte de sa chambre: « Trop tard! »

Grenotet est encore un anarchiste connu; c'était un ami du fameux Clément Duval, qui dévalisa et incendia l'hôtel de M^{lle} Madeleine Lemaire, il y a huit ou dix ans. Grenotet participa à cette opération.

Quant à Placide Schouppé, on a complètement perdu sa trace. Schouppé est Belge; il connaît, paraît-il, très bien les anarchistes hollandais, et l'on croit que c'est de ce côté qu'il a battu en retraite.

M. Athalin, juge d'instruction, chargé de l'affaire des anarchistes, ne croit pas à l'existence d'un complot ayant pour but la perpétration d'un attentat dans le genre de ceux de Ravachol. Il est assez disposé à expliquer les allées et venues des anarchistes par l'obligation où ils se trouvaient de réorganiser les groupes, dispersés par les récents événements.

Interview d'un Anarchiste Un journal rapporte une interview qu'il a eue avec un anarchiste au sujet des arrestations dont je viens de vous parler: « Tout d'abord, a dit l'interlocuteur de notre confrère, je relève une inexactitude dans ce que raconte la police de la présence à Paris de Placide Schouppé. Schouppé est à l'étranger et se moque des brigades de recherches. Quant à Parmeggianni et à Dufournel, que je connais tous deux, ils arrivèrent en effet de Londres lorsqu'ils ont été arrêtés par les agents qui, prévenus de leur arrivée, les faisaient évidemment depuis la gare du Nord. Parmeggianni a été l'objet d'un arrêté d'expulsion. Dufournel est déserteur. C'est sous l'une et l'autre de ces inculpations qu'ils ont été arrêtés. De complot anarchiste, il n'est et ne peut être question. Savez-vous pourquoi Parmeggianni et Dufournel venaient à Paris? Je vais vous le dire. Ils venaient à Paris, parmi les compagnons, une quête qui aurait permis à Meunier de s'échapper du trou où il est terré depuis que les monarchistes sont sur sa piste. Voilà ce qu'ils venaient faire, mais ils ne l'avaient pas. Je réponds de Parmeggianni. Je le connais. Il ne soufflera pas un mot. C'est un homme énergique. Je suis moins tranquille à l'égard de Dufournel, un enfant. Mais comme les compagnons connaissent son arrestation et sont sur leurs gardes, ces messieurs ne seront pas pour leurs frères, et s'il indique l'endroit où est caché Meunier, celui-ci sera loin

L'Académie; Aron, inspecteur des ponts et chaussées; le capitaine Laquetot, représentant le gouverneur militaire de Lyon; le commandant Maillet, du 99^e, envoyé de M. le général Raynal de Tissotière; Ferrand, Chantre, directeur du Museum; Lang, directeur de la Martinière; Bouvet et Echeverri, administrateurs de l'École, et de nombreux professeurs des Facultés; Hirsch, architecte de la ville, etc., etc.

Après l'exécution de la *Marseillaise* par l'excellent musicien du 157^e de ligne, M. Aynard a pris la parole :

DISCOURS DE M. AYNARD

« C'est une coutume ancienne, dit-il, la distribution des récompenses à la fin de l'année scolaire aux élèves méritants. C'est aussi la récompense des « grands », qui ont eu le courage de résister à la tyrannie de la majorité, sinon leur récompense du moins la satisfaction à laquelle ils ont droit pour toute une année de labeur mise au service de l'instruction de la jeunesse lyonnaise. »

M. Aynard évoque le souvenir de M. Barbier, président de la commission que la mort a ravi à l'affection de ses parents et de ses amis et de ses élèves. M. Barbier, dont la vie a été si bien remplie, avait droit à un éloge que l'orateur n'aurait eu garde d'oublier.

Il constate avec bonheur que la fondation du major Martin est en pleine prospérité et qu'elle ne doit à personne, qu'à de généreux donateurs cette aisance qui lui permet d'apporter dans son fonctionnement les améliorations que nécessite l'enseignement.

Il parle du legs de Cuzieu de retentissante mémoire et ajoute qu'il est heureux du résultat final du procès auquel a donné lieu cette succession.

En effet, l'école de la Martinière héritée de ce fait d'une somme de trois millions et demi qui grossiront le budget de l'école.

Inutile de dire que la charmante digression du député du Rhône a été chaleureusement applaudie, même par les élèves.

L'orateur termine en faisant un chaleureux appel aux jeunes élèves qui, à seize ans, vont quitter l'école.

« A cet âge, vous êtes déjà citoyens d'une grande démocratie, inspirez-vous de la Révolution française, non point avec un esprit étroit et sectaire, mais dans l'esprit noble qui fait la force de notre nation et qui vous fera les citoyens de la France, de la République. »

Après ce discours, un morceau de musique mêlé de chant exécuté par le 157^e, on a donné lecture du palmarès.

Voici les noms des élèves qui ont été le plus souvent nommés :

Martinière des Filles

Première année. — Mlle Françoise Weiss, Louise Brochon, Marie Drevet.

Deuxième année. — Mlle Marie Derruti, Marie Berthelot, Eugénie Jorcin.

Troisième année. — Mlle Aline Fayard, Philippine Marianne, Perrine Jorcin.

Enseignement spécial. — Mlle Louise Brochon, Joséphine Fangeat, Jeanne Tiran.

Martinière des Garçons

Section préparatoire. — MM. Georges Heintzmann, Jean Monnet, Jean Riché.

Première année (section D). — Pétrus Pinet, Benoît Favre, Louis Pellet.

Deuxième année (section B). — MM. Jacques Lacroix, Francis Michel, André Fort.

Troisième année (section A). — MM. Pierre Brochon, Antoine Desfossés, Eugène Quentin.

Diplômes. — Voici la liste des élèves auxquels il a été accordé le diplôme d'élève de l'école de la Martinière :

École des Filles

Diplômes de première classe. — Aline Fayard, Philippine Marianne, Céline Félix, Marie Sage, Perrine Jorcin, Clémence Marrel, Victoria Koverdy, Madeleine Gallard, Jeanne Janichon, Louise Henry, Marie Favro, Félicie Grosso.

Diplômes de deuxième classe. — Louis Peyroud, Jeanne Doret, Marguerite Brunier, Louise Naudin, Eugénie Renaud, Marie Gelin, Antoinette Fresno, Marie Pellet, Alphonsine Castéran, Fernande Laniel.

École des Garçons

Diplômes de première classe. — Pierre Baudrand, Antoine Desfossés, François Michaillo, Jean Solvain, Louis Livestret, Clément Morel, André Elia, Eugène Quentin, Charles Rolandez, Antoine Kast, Henri Orlin, Simon Gérard.

Diplômes de deuxième classe. — Henri Perrin, Louis Petit-Jean, Charles Hostoin, Marius Lazare, Antoine Auberty, Isidore Grosdemange, Joseph Rossignol, Léon Poyast, François Viallet, Michel Violet, Noël Lassaing, Théodore Clément, Lucien Dossignol, Jules Péter, Marius Charles, Auguste Rodière, Joseph Dumas, Antoine Vullien, François Taray, Louis Péfnot, Jean Nardonnat.

La rentrée aura lieu le 1^{er} octobre. Les inscriptions et les examens d'admission seront annoncés par une affiche spéciale.

On trouvera dès aujourd'hui, chez le concierge de l'École, des imprimés indiquant les conditions d'admission.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

LYON

II^e arrondissement

Comité de concentration républicaine. — Tous les adhérents sont convoqués en assemblée générale dimanche prochain, salle Fritz Hoffner, 24, rue de la Charité.

Les candidats du comité rendront compte de leur mandat et répondront aux questions qui leur seront posées.

RHONE

Canton de Villeurbanne

Nous recevons la communication suivante du Comité républicain socialiste de Monplaisir-la-Plaine :

Vendredi, à 8 heures 1/2 du soir, avait lieu salle Pasquio, à Monplaisir, une réunion des délégués des différents groupes formant le comité de l'union des forces républicaines socialistes. Il s'agissait de prendre connaissance des procès-verbaux des groupes désignant les candidats au conseil général et d'arrondissement.

Après appel des délégués des groupes, le citoyen secrétaire commence la lecture des procès-verbaux.

On arrive au procès-verbal de Monplaisir et le secrétaire annonce le résultat des élections. 68 voix, 2 abstentions; pour le conseil d'arrondissement, le citoyen Roche, 69 voix, 1 abstention; votants 70.

La lecture de ce procès-verbal a soulevé de violentes protestations. Quelques membres accusent les comités de Monplaisir et de Monplaisir-la-Plaine d'avoir faussé leur mandat.

Le citoyen Trapièr, secrétaire, demande la nomination d'une commission pour faire une enquête. Cette commission est demandée par les délégués de Monplaisir et de Montchat. Cela n'est pas du goût des délégués des groupes de Venissieux et de Villeurbanne qui refusent la nomination de cette commission.

Alors, le citoyen secrétaire, conseiller municipal, qui n'est pas délégué et qui n'avait aucun droit d'assister à cette réunion, se lève pour prononcer une monstration et pour prouver qu'il n'est socialiste que de nom; en effet, il demande que les délégués des groupes de Monplaisir, de Monplaisir-la-Plaine, de Montchat, soient exclus du comité de l'union des forces républicaines socialistes.

Le président inconscient met cette proposition aux voix, et comme les délégués de Villeurbanne

et de Venissieux partisans de Garapon sont en nombre, la proposition anti-socialiste, anti-républicaine de Florent, est adoptée.

Les curés de déguis de Monplaisir, de Monplaisir-la-Plaine, fièrent d'avoir la majorité pour leurs candidats et assurés du succès se retirèrent. Que le public juge!!!

Canton de Vaugneray

Des renseignements précis nous parviennent sur le prétendu congrès républicain tenu le 17 juillet à Vaugneray.

Si M. Ferrouillat mesure son républicanisme ou son indépendance à ceux de ses délégués, il ne risque pas de mécontenter les réactionnaires du canton! La délégation de la commune de Thurins, par exemple, se composait notamment de :

- 1^{er} M. Rostan, actionnaire du Lyon Républicain;
2^{es} M. Jacquet, plieur au même journal;
3^e Un autre Jacquet, frère du précédent;
4^e M. Guinand qui, en 1870, tenait le Café Impérial dont l'enseigne a été démolie par les mobiles à coups de baïonnette.

Et le plus curieux c'est qu'on raconte à Thurins que cette indépendante et républicaine délégation a été élue par trois membres seulement. Après quoi on est allé recueillir les signatures à domicile! pas plus malin que cela.

D'ailleurs, tout est extraordinaire dans ce congrès. N'est-ce pas là qu'une proposition mirifique a été faite par un délégué montagnard, à savoir : d'envoyer une délégation à l'Echo et au Progrès pour le prier de se taire pendant la période électorale!!!

Et n'est-ce pas là aussi qu'il a été fait le coup, le fameux, l'incomparable coup du cadenas?

Les délégués cantonaux une fois réunis dans la salle du congrès, y ont été enfermés à double tour avec impossibilité et défense de sortir et de communiquer avec l'extérieur, jusqu'à ce que l'ordre de lever l'écrasement ait été donné.

Le gardien-chef de cette prison improvisée était, nous assure-t-on, M. Perret, fils du candidat au conseil d'arrondissement.

C'est là aussi qu'on faisait charitablement courir le bruit que M. Périer, une fois élu, quitterait Vaugneray pour aller résider au loin.

C'est absolument faux, cela va sans dire. M. Périer n'a jamais eu un instant l'idée de s'en aller de Vaugneray. Mais la chose est plaisante, venant des amis de M. Ferrouillat qu'on pourrait appeler le conseiller général voyageur. M. Périer n'a en Tunisie ou en Algérie ni concessions, ni vignes, ni huileries, ses intérêts sont ici et non pas à l'autre bout du monde — et il est certain qu'avec lui les électeurs de Vaugneray n'auront pas le même désagrément qu'avec M. Ferrouillat, qui ne se souvient de son canton que quand il s'agit de se faire réélire.

Un électeur de Vaugneray.

Nous recevons la communication suivante :

Dans une lettre parue dans les journaux d'aujourd'hui, M. Rivière, maire de Brindas, soutient pour expliquer l'expulsion du comité cantonal de Vaugneray de la délégation de la commune de Tassin-la-Demi-Lune, que d'après l'article 6 du règlement, c'est le bureau seul et non pas le comité lui-même qui a été nommé jusqu'au 6 mai 1893.

Voici textuellement l'article en question : « Art. 6. — La durée du mandat du comité cantonal prendra fin le 6 mai 1893, c'est-à-dire environ six mois avant l'expiration de la législature, et sera renouvelé ainsi que l'organisation s'y verra. »

On voit qu'il s'agit bien du comité et non pas du bureau. D'ailleurs, tout autre que M. Rivière, maire de Brindas, comprendrait que le comité n'aurait pas pu, en aucun cas, donner à son bureau des pouvoirs plus étendus que ceux qu'il avait lui-même.

La délégation de Tassin-la-Demi-Lune devait donc rester en fonctions, comme le bureau, jusqu'au 6 mai 1893, et cela d'autant plus qu'elle avait eu, par surcroît, la précaution de faire convoquer son mandat le 1892, dans une réunion publique.

C'est donc par suite d'un abus de pouvoirs, comme on s'en vient commettre les excellents républicains de la force de MM. Rivière, Blanc et C^e, qu'elle n'a pas été repue au comité, tandis que la délégation nommée en réunion privée à l'initiative de M. Ferrouillat, était repue à bras ouverts.

Pour montrer d'ailleurs l'impartialité de M. Rivière et du bureau du comité, nous devons ajouter que la délégation de Craponne, composée d'amis de M. Ferrouillat, a été repue en 1892, au cours des conférences contre le boulangisme au sein d'une assemblée où elle avait été nommée par l'importance qu'elle avait eue.

Et bien! nous voulons mettre fin à ces procédés et à ces intrigues. Nous voulons nommer des candidats qui soient les élus de tout le canton et non pas seulement d'une intrigante coteries.

C'est pourquoi nous engageons les électeurs à voter tous pour M. Périer, candidat au conseil général, et pour M. Gras, candidat au conseil d'arrondissement.

Pour la délégation de Tassin-la-Demi-Lune, Marx, conseiller municipal.

On nous communique la lettre suivante adressée à M. le rédacteur en chef du Lyon Républicain :

Je suis pris personnellement à partie dans une lettre de la Demi-Lune, non signée, parue dans votre journal d'hier et où l'on m'accuse notamment :

- 1^{er} D'être un ancien boulangiste avéré;
2^e D'avoir attaqué l'ancien comité municipal en desous pour me faire nommer conseiller municipal;
3^e D'avoir promis aux électeurs la suppression des professions qui ont eu lieu cependant comme auparavant;

Je débrigue le poste de conseiller d'arrondissement aux prochaines élections.

Je dois faire élever un de mes enfants chez les laïques et l'autre chez les frères.

J'ai l'honneur de vous informer que :

1^{er} Mes amis et moi sommes les seuls dans le canton de Vaugneray ayant organisé des conférences et des conférences contre le boulangisme au moment où l'on craignait son triomphe et où nous estimions qu'il devenait une cause réelle de danger pour la République;

2^e Quand j'ai pu à parler de certains actes de l'ancien municipal qui me paraissent justement critiquables, je l'ai fait dans des réunions publiques des électeurs de la commune et je rends compte de l'exercice de mon mandat municipal et non pas en desous comme on m'en accuse.

3^e Sur le mandat qui a été imposé par les électeurs à la liste républicaine qui a triomphé aux dernières élections, il n'est absolument pas question des professions, ni de ce que l'on a pu dire à l'occasion de ce mandat.

4^e Je n'ai jamais brigué le poste de conseiller d'arrondissement. J'ai déclaré au contraire que je refusais toute candidature aux prochaines élections.

5^e J'ai quatre fils, aucun ne va chez les frères, deux sont à la Martinière, on peut voir leurs noms sur le palmarès des prix distribués hier; le troisième va à l'école municipale de la commune et le quatrième est, comme l'agneau de la fable, il tette encore sa nourrice que j'en ai pas songé un seul instant à choisir parmi les congréganistes de n'importe quel ordre.

Permettez-moi de vous faire remarquer en terminant, monsieur le rédacteur en chef, combien il est odieux de mêler les enfants, la famille à nos polémiques électorales. Il me serait fort facile, sur ce chapitre, d'attaquer un des candidats du canton de Vaugneray. Je ne le ferai pas par respect pour moi-même. Quand il me paraît nécessaire, dans l'intérêt de la chose publique de parler contre un candidat, je limite toujours mes critiques à ses actes politiques ou administratifs, sans jamais y mêler ni sa profession ni sa famille.

Recevez, etc. BAULT, maire de Tassin-la-Demi-Lune.

Canton de Thizy

On nous écrit :

Voici le 24 juillet et il n'est encore point surgi officiellement de candidats pour les conseils général et d'arrondissement dans le canton de Thizy.

Cependant, des délégués des comités socialistes de Cours, Thizy et Bourg-de-Thizy ont dans une réunion, mis en avant quelques noms.

M. Desigaud, maire de Cours, a été désigné comme candidat au conseil général et M. Chaze, conseiller municipal de Thizy, a été désigné comme candidat au conseil d'arrondissement.

MM. Desigaud et Chaze, s'ils sont élus, représenteront le canton de Thizy, d'une opinion et d'un parti tout opposés à leurs prédécesseurs, MM. Champalle et Martin.

M. Champalle, industriel et conseiller général sortant, ferait mieux de ne pas se représenter, crainte d'insuccès, et M. Martin, conseiller d'arrondissement, étant juge de paix à Montfaucon (Haute-Loire), doit avoir suffisamment de travail dans son ressort cantonal, pour laisser à un autre le soin de représenter le canton de Thizy au conseil d'arrondissement.

Quoi qu'il en soit, il serait à désirer qu'une entente se fasse et que les candidats, une fois élus, s'intéressent de tous les intérêts en général, sans aucune partialité pour un parti plutôt que pour un autre.

ISÈRE

Canton de Crémieu

On nous écrit :

Jeudi 21 juillet, la municipalité de la commune d'Hières avait organisé une réunion publique dans laquelle M. Bovier-Lapierre, conseiller d'arrondissement, candidat républicain au conseil général, devait exposer son programme. A une heure précise, M. Troillet, maire d'Hières, ouvre la séance; après quelques paroles de bienvenue à l'adresse de M. Bovier-Lapierre, il lui donne la parole.

L'honorable candidat commence par déclarer qu'il ne fera pas de discours; il se présente comme républicain, il l'a été dans le passé, au moment où il y avait quelque mérite à le dire, quand la République était contestée et les républicains mis à l'index. Il est et restera ce qu'il a été, et s'il est élu, il emploiera toute son énergie à faire aboutir les réformes qui sont demandées depuis si longtemps et toujours ajournées : simplification dans la procédure, timbre et droits proportionnels pour la transmission de la propriété, etc.

Parlant de la question religieuse, il dit que cette question n'existe plus qu'à la surface. Il est partisan absolu de la liberté de croire et de penser, mais il veut que le prêtre reste à l'église, comme le maire à la mairie et l'instituteur à l'école.

Quant à la question sociale qui, elle, existe, elle se résoudra d'elle-même quand les charges publiques seront réparties également sur tous les citoyens, proportionnellement aux ressources de chacun. Une heureuse association du capital et du travail fera le reste.

Les discours de M. Bovier-Lapierre a été fréquemment interrompu par les applaudissements unanimes des nombreux électeurs présents.

À Hières, comme dans toutes les communes de M. Bovier-Lapierre a déjà visitées, des ovations chaleureuses lui ont été faites. Aussi son élection est-elle assurée à une imposante majorité.

FÊTE DE BIENFAISANCE A FLEURIE

C'est aujourd'hui qu'a lieu la grande fête de bienfaisance organisée à Fleurie par la Fanfare lyonnaise, au bénéfice des pauvres de la commune. Nous avons déjà donné le programme de cette fête, rappelons que le matin il y aura réception de la Fanfare et vin d'honneur; dans l'après-midi, jeux divers, grand concert avec le concours de nombreux artistes de Lyon, et banquet. La fête se terminera par un feu d'artifice et un grand bal de nuit.

Nous ne doutons pas qu'à cette occasion les étrangers ne se rendent en foule à Fleurie. Nous rendrons compte de cette fête.

INCENDIE AUX CHARPENTES

Un incendie d'une certaine violence s'est déclaré cette nuit aux Charpentes.

Le Sinistre

Il était onze heures et demie environ quand des passants attardés aperçurent une épaisse fumée, suivie bientôt de flammes, s'échapper du toit d'une grande maison neuve, située à l'angle des rues du Midi et Notre-Dame.

Ils donnèrent aussitôt l'alarme. Un d'eux se détacha et courut au poste le plus voisin pour avertir les pompiers; un habitant de Villeurbanne, M. Gervais, monta précipitamment dans la maison pour prévenir les locataires du danger qu'ils couraient. La plupart de ces pauvres gens dormaient et ne s'étaient encore aperçus de rien.

Ils se levèrent à la hâte et, à demi vêtus, se sauvèrent dans la rue, emportant leurs objets les plus précieux.

Il était temps, car le feu se développait avec une grande rapidité. Après avoir éclaté dans le grenier, il avait rapidement gagné tout le toit et se communiquait au logement occupé par M^{lle} Boyer, tulliste, quand les sauteyeux prévinrent cette locataire et l'aiderent à sortir.

Au dehors, la foule commençait à s'attrouper. M. Gratta, commissaire de police de Villeurbanne, arriva des premiers, envoya aussitôt des agents pour visiter tous les logements du troisième et aider les locataires à sortir.

Un quart d'heure après le début du sinistre, c'est-à-dire à 11 heures 45, commencent à arriver les pompes de Villeurbanne, des Charpentes, des Brotteaux, et bientôt après celle à vapeur du dépôt.

A ce moment le feu tenait tout l'étage. Les flammes sortaient des vingt-quatre fenêtres dont les persiennes flambaient et illuminaient les rues environnantes d'une vive lueur.

Des milliers d'étincelles, emportées par le vent, voltigeaient dans l'air.

Les Secours

Les pompiers mirent rapidement leurs pompes en batterie, mais quand il fallut les faire fonctionner, ils s'aperçurent que les bouches à eau manquaient.

Par un malheureux hasard, on avait dernièrement réparé les rues du quartier, et une bouche, la seule près de la maison incendiée, avait été obstruée.

Les sauteyeux perdirent un temps

très précieux à chercher de l'eau, et c'est seulement à minuit et demi qu'ils en découvrirent un peu. Et encore une bonne partie ne put être utilisée par suite du mauvais état des tuyaux.

La plupart des conduites, crevées à divers endroits, laissaient échapper des jets qui se perdaient inutilement.

Tout autour de la maison on pataugeait littéralement et les pompiers sur la crête des murs, leur lance à la main, criaient désespérément : De l'eau! De l'eau!

Malgré tout leur bon vouloir, les pompiers durent se borner à préserver les étages inférieurs pour lesquels on avait de vives craintes. Montés sur l'échelle de sauvetage dressée devant la maison, les braves sauteyeux lancèrent sur les deuxième et premier étages toute l'eau dont ils disposaient.

A une heure et demie, au moment où nous devons partir, l'incendie dure encore, le troisième étage est entièrement consumé; on espère préserver les autres.

Aucun accident n'est signalé. Quant aux malheureux locataires, ils n'ont pu sauver que très peu de chose, tant a été rapide le développement de l'incendie. Plusieurs de ces pauvres gens, entre autres M. Moiroud, un modeste ouvrier, ne sont pas assurés. Tristement accablés sur les quelques meubles qu'il ont pu emporter, ils regardent brûler ce qui fut leur logement.

Sur les lieux du sinistre se trouvent outre M. Gratta, commissaire de police, MM. Fays, maire de Villeurbanne, Ferras, conseiller municipal de Lyon, le commandant Rangé, plusieurs chasseurs à cheval, agents et gendarmes chargés du service d'ordre.

FÊTES ET REUNIONS D'AUJOURD'HUI

Société d'encouragement aux écoles laïques de Montchat. — Fête de bienfaisance à 1 heure et demie, sous la présidence de M. Guichard, député du Rhône, chemin de Montchat, près la place Henry.

Société de patronage pour les enfants pauvres de la ville de Lyon. — Distribution des récompenses à ses pupilles, à 9 heures du matin, à l'école de la Martinière, sous la présidence de M. Rivaud.

La Française de Lyon. — Concours de gymnastique entre tous les sociétés, à 8 heures précises.

Charbonnières. — De 4 à 6 heures, grand concert symphonique par l'orchestre du Grand-Théâtre, sous la direction de Luigini. A 8 heures et demie, feu d'artifice; à 9 heures, bal.

Société de tir de Lyon. — Le matin, exercices de tir des sociétés de gymnastique; l'Alsace-Lorraine, les Volontaires Croix-Roussines.

Après-midi, concours mensuels réservés aux sociétés.

Touristes Lyonnais. — Manœuvres au fort Lamotte, réunion place Bellecour, à 6 heures et demie.

Tir de l'armée territoriale. — Dimanche, 24 juillet, dernière séance d'exercices. Le matin, tirs réglementaires à 300 mètres et tir au canon.

Le soir, concours mensuel à 600 mètres.

Union Joyeuse. — Tous les dimanches, de 8 à 11 heures du soir, grand bal champêtre dans le jeu de boules de M. Monnet, avenue de Saxe.

L'Avenir de Lyon. — Concours de tir. Réunion au local à 7 heures du matin. A 2 heures, concours de clairon, au local.

230 Société de secours à la vieillesse des employés du P.-L.-M. — Réunion générale à cinq heures du soir, café Buthion, 1 place de l'Hôpital.

Société fraternelle des placiers et représentants. — Assemblée générale à 10 heures précises, 1, place des Terreaux, au 1^{er}, syndicat de l'épicerie lyonnaise.

Société des combattants de 1870-71. — Réunion à 3 heures précises, cours Lafayette, 145, brasserie de l'Horloge. Nomination du bureau.

Chambre syndicale des ouvriers imprimeurs lithographes de Lyon. — Assemblée générale semestrielle à 8 heures du matin, au siège social, café de la Patrie, quai des Célestins, 1.

Terrassiers, puisatiers-mineurs. — Réunion générale de tous les adhérents, à 3 heures du soir, au siège, rue Villeroi, 18.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Dimanche 24 juillet, 206^e jour de l'année. Nouv. lune le 23; Premier quartier le 31. Soleil : lever, à 4 h. 25; coucher, 7 h. 47.

Placards anarchistes. — Dans la nuit d'avant hier on a placardé, sur les murs de notre ville, une grande affiche intitulée : « Proclamation », imprimée à Asnières (Seine) et signée de ce nom : prince Harold. Quel est ce prince, nous l'ignorons. En tous cas, la proclamation en question était un appel à la révolte, un manifeste réactionnaire couvrant de boue le gouvernement et ses actes.

A huit heures du matin, l'autorité a fait recouvrir ces affiches d'une série d'autres affiches, réclames commerciales.

Et c'est ainsi que les anarchistes du Japon s'étaient sur ce manifeste : c'était tout ce que méritait cette chimerie.

Les complices de Ravachol. — Béala et Mariette Soubère, qui doivent, ainsi que nous l'avions annoncé, comparaître prochainement devant la cour d'appel, ont été amenés hier à Lyon.

Pour éviter tout désordre les deux complices de Ravachol ont été amenés séparément et par des trains différents de Saint-Etienne. Béala est arrivé à 40 heures du matin et la fille Soubère à 3 heures de l'après-midi.

Explosion. — M^{lle} Jeanne Guillermin, 18 ans, demeurant chemin de Villeurbanne à Bron, a été victime d'un grave accident hier dans la matinée.

Elle venait d'allumer un réchaud à pétrole après l'avoir garni préalablement. Elle n'avait sans doute point hermétiquement fermé le récepteur, car le feu se communiqua au liquide déterminant ainsi une explosion.

M^{lle} Guillermin fut en un instant entourée par les flammes. Fort heureusement sa mère entendit les cris de la victime et elle put, sans sans peine et sans danger pour elle-même, sauver sa fille d'une mort horrible.

Agresion. — A onze heures du soir, M. Paul Noël, sablonnier, rue Molière, qui traversait la passerelle du Collège, a été assailli par six individus.

Les escarpes demandèrent de l'argent à Noël, sous peine d'être roué de coups. Celui-ci se mit à crier au secours ce qui mit les agresseurs en fuite.

Vol à la pipette. — M. Besson, gardien à la compagnie générale de navigation, quai

Rimbaud, a pris en flagrant délit de vol de vin, un journalier, employé au déchargement des bateaux, le nommé Alphonse T..., rue de Flesselles.

A la suite de l'interrogatoire sommaire du prévenu, M. Brault, commissaire de police du quartier, a fait arrêter, dans la soirée, Antoine F..., chauffeur, rue Seguin, et Joseph M..., ajusteur, rue Delandine, pour complétement.

Histoire de concierge. — A propos de l'affaire de la concierge du numéro 13 de la rue de la République on nous affirme que les faits ne se sont point passés comme nous le disions hier.

La concierge, qui est une faible femme et qui avait à compter avec une femme forte a eu toutes les peines du monde à se défendre des coups de son ancienne locataire. En tous cas plainte a été portée, procès-verbal dressé. Laissons le dernier mot à M. le commissaire de police.

Chasse au chat. — M. Fasquel nous prie d'

Le Bossu OU LE PETIT PARISIEN

LE TÉMOIGNAGE DU MORT

Mais pourquoi suis-je brisée ainsi? demanda Aurore. Chaque mouvement que je fais me blesse, et mon souffle déchire ma poitrine.

Mais je ne peux pas; non, je ne peux pas! Sa taille faible retomba sur le coussin, tandis qu'elle ajoutait: —Ma mère est-elle fâchée contre moi?

près de moi, prends-moi sur tes genoux. La princesse, liant et pleurant, vint s'asseoir sur le lit de jour et prit Aurore dans ses bras.

— Mère, reprit Aurore, si tu me parlais, je crois bien que le bandeau tomberait de mes yeux. Si tu savais, je souffre!

commença Mme de Gonzague en joignant les mains d'Aurore entre les siennes. — Nôtre Père qui êtes aux cieux, répéta Aurore comme un petit enfant.

Aurora se retourna brusquement vers dona Cruz. — L'ont-ils tué? interrogea-t-elle la tête haute et le regard brûlant.

TERRE DE LA BOUE

à Remilly, arrondissement de Château-Chinon (Nièvre), château, vastes dép., parc, 9 domaines avec champs, grands étangs, bois, chasse, pêche, superficie 800 hectares env., dont 391 hect. bois (chêne, hêtre). Rev. 30.000 fr. env. M. à pr., 800.000 fr. Adj. s. ench. ch. des not. de Paris, le 9 août 1892, à M. AUBRON, not. à Paris, 146, r. de Rivoli.

D' DUCHARME

LYON, 3, cours de la Liberté, 3 Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses. Ulcères. Electricité. — Traite par correspondance. — Cabinet de 9 à 11 h. et de 1 h. 1/2 à 4 h.

PAPIERS PEINTS

Immenses assortiments nouveaux E. MEYSONNIER, 77, avenue de Saxe (Brotteaux) Envoi d'échantillons. Prix réduits

TEINTURE & DÉGRAISSAGE

AUX COULEURS NATIONALES Rue Paul-Bert, 40, près de l'Avenue de Saxe

Teinture noire et dégraissage tous les jours. — Les couleurs une fois par semaine. Travail bien soigné, vite livré et à des prix bien modérés.

GRANDE CHAPELLE DES 3 PRIX

2,55 - 3,55 - 7,55 ASSORTIMENT COMPLET CHEMISES, FAUX-COLS MANCHETTES POUR HOMMES BRETÈLLES PARURES ET BOUTONS DE MANCHETTES SOLIDITÉ — ÉLÉGANCE — BON MARCHÉ M. ARNAUD LYON — Rue Terme, 21 — LYON

SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE

Pour favoriser le développement de l'épargne par la reconstitution des capitaux Siège social à Lyon, rue du Bât-d'Argent, 2

POICES REMBOURSABLES A 100 FR. PAYABLES: 5 FR. AU COMPTANT OU 6 FR. A TERME EN 60 MOIS Le versement de 1 fr. par mois pendant 60 mois assure un capital de 1,000 fr.; 2 fr. assurent un capital de 2,000 fr. et ainsi de suite.

SIX TIRAGES PAR AN

Le Souscripteur participe aux tirages aussitôt qu'il a effectué le premier versement Pour tous renseignements ou pour souscrire, s'adresser au Directeur, à Lyon, 2, rue Bât-d'Argent.

On demande des agents sérieux dans les départements où la Société n'est pas encore représentée, et des courtiers à Lyon. — Conditions très avantageuses. — Ecrire au Directeur général, à Lyon.

BON AVIS A LIRE

Ne laissez pas manger les vieux vêtements d'homme par les mites. C. Louyrette, rue Mazenod, 10, Lyon, achète les cardes, vestons, pantalons, gilets, habits noirs et chausures, etc. — Prendre l'adresse, il suffit de lui adresser une lettre ou carte postale, car il n'achète qu'à domicile.

MONTREUX

A VENDRE POUR CAUSE DE DÉPART UNE VILLA ÉLÉGANTE et confortable de 18 chambres, salons et galerie vitrée Beau jardin, position magnifique, vue superbe. Ecrire Agence Fournier, rue Confort, 14, Lyon, sous n° 6988.

AGENCE FOURNIER

14, RUE CONFORT, LYON SUCCURSALE DE LA COTE-D'OR DIJON 68, rue de la Liberté, 68 SUCCURSALE DE LA DROME VALENCE 71, rue Saint-Félix, 71 AFFICHAGE DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE NOMBREUX EMPLACEMENTS RÉSERVÉS DANS CES DEUX VILLES DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS. — MISE SOUS BANDES CONFECTION D'ADRESSES ET EXPÉDITIONS IMPRESSIONS D'AFFICHES, CIRCULAIRES, LETTRES DE DÉCÈS, PROSPECTUS, etc., etc. Publicité générale et sous toutes ses formes PRIX MODÉRÉS DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Vient de paraître LE PETIT GUIDE DE LYON

27e ANNÉE INDISPENSABLE AUX VOYAGEURS IL CONTIENT: RENSEIGNEMENTS SUR LES ADMINISTRATIONS — MONUMENTS — PROMENADES — EXCURSIONS NOMENCLATURE DES RUES AVEC LEURS TENANTS ET ABOUTISSANTS TARIFS DES VOITURES Service des Tramways et Omnibus. — Noms et Adresses des commissionnaires voituriers desservant les environs de Lyon Prix: 50 Centimes. — Franco par la Poste: 65 Centimes EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER 14, rue Confort, Lyon, et chez les principaux Libraires

PAPIERS PEINTS

13, rue Puits-Gaillot, 13 (entresol) P. LAVOPIERRE Succ. d'Alexandre MILLET Maison fondée en 1806 ARTICLES RICHES & BON MARCHÉ Envoi franco d'échantillons. AUX PETITS CADEAUX Daniel COINDRE LYON — 49, Cours Vitton, 49 — LYON HORLOGERIE-BIJOUTERIE Montres, pendules et réveille-matin. Orfèvrerie et joaillerie. — Réparations de toutes natures Spécialité pour Cadeaux de Fêtes GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE des ECCHYMOSES de toute nature, récentes ou anciennes, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques du Dr EBERHART. Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons: 10 en quelques heures, 60 en 1 jour, 22 en 2 jours et 8 en 3 jours; c'est merveilleux. Dr EBERHART, 2, rue de la République, 2. — SEL, 3 fr.; DRAGÉES, 3 fr., franco par poste contre mandat. Editer rigoureusement le nom du Dr EBERHART et sa brochure donnée gratis. Dépôt: F. FALEY, 414, quai Pierre-Scize. — 0,30 c., brochure seule, franco.

CONCERTS BELLECOUR

Tous les Soirs, au Kiosque de Bellecour GRAND CONCERT Par l'Orchestre du Grand-Théâtre, sous la Direction de M. ALEXANDRE LUIGINI Le MARDI et le VENDREDI GRANDE FÊTE ARTISTIQUE SOLISTES MM. Forestier, Jout, Ritter, Weiss. MM. Mazier, Pourceau, Terraire. MM. A. Bedetti, U. Bedetti, P. Bedetti. MM. Lespinasse, Brugnière, Tamburini.

BOURSE DE LYON

Table with columns for FONDS D'ÉTAT, OBLIGATIONS, and various financial data for Lyon.

BOURSE DE PARIS

Table with columns for DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, TÉLÉGRAPHES PRIVÉS, and various financial data for Paris.

APRÈS BOURSE

Table with columns for COURS COMMERCIAUX DU MARCHÉ DE PARIS, HUILES DE COLZA, HUILES DE LIN, and various market prices.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Table with columns for MARCHÉ DE LA VILLETTE, CONDITION DES SOIES D'AUBENAS, and various market prices.

ÉTAT-CIVIL DE LYON

INUMERATIONS Premier arrondissement. — Ernest Ozil sans profession, 16 ans, rue Pouteau, 24, f. 9 h. Deuxième arrondissement. — Epoque Gallard, né Brays, sans profession, 47 ans, Hôtel-Dieu, f. 8 h. — Jean Yernay, voiturier, 84 ans, Hôtel-Dieu, f. 9 h. — Jean-Baptiste Dubois, voiturier, 65 ans, Hôtel-Dieu, f. 10 h. — Célestin Descombar, cocher, 51 ans, Hôtel-Dieu, f. 4 h. — Eponse Rattier, née Misonneuve, domestique, 45 ans, f. 3 h. — Thérèse Morel, 2 ans, f. 19 h. — Veuve Julien, née Desprez, sans profession, 60 ans, rue du Plat, 4, f. 9 h. — Marie Guion, 1 an, cours Bayard, 16, f. 5 h. — Auguste Chevallier, 10 mois, cours Charlemagne, 19, f. 7 h. Troisième arrondissement. — Jean Vandel, ex-professeur, 68 ans, rue de la Caille, 14 (Montchail), f. 6 h. — Sébastien Roche, cultivateur, 69 ans, route de Vienne, 203, f. 8 h. — Gabrielle Collob, 29 mois, route de Vienne, 80, f. 10 h. — Veuve Trenta, née Gutin, sans profession, 70 ans, quai Claude-Bernard, 6, f. 2 h. — Epoque Giraud, née Garin, ménagère, 47 ans, 10, rue de l'Hôpital, 10 (Montchail), f. 4 h. Quatrième arrondissement. — Epoque Guigou, née Bal, sans profession, 47, montée Bonafous, 2, f. 2 h. — Louis Barbis, cordonnier, 75 ans, à l'hôpital, f. 5 h. Cinquième arrondissement. — Hélène Gonin, 29 ans, sans profession, 29 ans, rue de la Claire, 9, f. 8 h. — Louise Boireault, sans profession, 48 ans, place Fourvière, 1, f. 10 h. Sixième arrondissement. — Martin Rubod, camionneur, 37 ans, rue Tête-d'Or, 87, f. 4 h. — Epoque Dumont, née Janet, dévienne, 44 ans, rue Suchet, 24, f. 2 h. — Claude Duplâtre, négociant, 79 ans, rue Bossuet, 87, f. 2 h. — Louise Lagneau, f. 6 ans, avenue de Saxe, 108, f. 6 h. m.

V. VERMOREL

Constructeur à Villefranche 852 PREMIERS PRIX ET MÉDAILLES PRESSEURS PERFECTIONNÉS VENTE Avec Garantie FOULOIRS A Vendange ALAMBICS, CHARRUES VIGNERONNES Tarif envoyé franco AVIS Nous rappelons aux Sociétés patriotiques, de tir, gymnastique, natation, aux Sociétés littéraires et musicales, aux organisations de mutualité, aux Syndicats et aux Comités politiques, que l'Echo de Lyon insérera toujours avec plaisir toutes leurs communications et documents. Le Gérant: JOSEPH GEILLON.

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom